

DECISION

Objet : signature d'un contrat HEBERGEMENT ET MAINTENANCE RDV EN LIGNE JUSQU'À 6000 RDVS ANNUEL – 1 Impasse de l'Eglise – 13007 MARSEILLE
Signature du contrat avec l'Editeur de Logiciel Innovants TROOV

- Vu le Code des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L2122-22
- Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25 juin 2023 portant délégation au maire en vertu de l'article 2122-22 du CGCT,
- Vu la proposition de contrat de services de TROOV RDV suite au besoin du service de l'accueil et compte tenu des nécessités d'améliorer l'accessibilité au numérique au profit des administrés,
- Le Maire soussigné,

DECIDE :

ARTICLE 1 : est signé avec la société TROOV RDV – **1 Impasse de l'Eglise – 13007 MARSEILLE**

Un contrat de services pour l'utilisation d'une licence non exclusive portant sur des solutions de gestion de flux (plateforme de rendez-vous en ligne) et des services associés,

HEBERGEMENT ET MAINTENANCE – MISES A JOUR – ASSISTANCE ET SUPPORT 1500 €/an HT comprenant une mise en place globale du logiciel et d'une formation aux utilisateurs en visio 500 €/an HT

Pour une période de 24 mois à compter de l'installation du nouveau matériel, renouvelable par tacite reconduction,


Date de signature du contrat : 07 août 2023

ARTICLE 2 : Les prix sont révisés annuellement conformément à l'article 8.1 du contrat.

ARTICLE 3 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Commune.

A Wormhout le 07 août 2023


Le Maire,



CALCOEN David

Acte rendu exécutoire par
Transmission en Sous-Préfecture le :
Publication ou notification le :

Le Maire



CALCOEN David